Ami du Clergé du 7 novembre 1935

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour la fête de S. Martin. — III. Le culte de S. Martin au cours des âges, 609.
Courtes instructions sur le Symbole. — XLI Le Christ dans la gloire, 611.
Pour la fête de la Présentation. — Marie, modèle du séminariste, 613.
Les personnages évangéliques. — LI. S. Joachim, 617. — LII. Sainte Anne, 619.
Explication du Catéchisme. — *47e Leçon :* La confession, 621.

POUR LA FÊTE DE S. MARTIN

III

LE CULTE DE S. MARTIN AU COURS DES AGES [1]

Mes frères,

Il est peu de saints aussi connus et aussi populaires que S. Martin, dont nous célébrons aujourd'hui la fête. Rien que dans notre diocèse de Langres, cinq communes portent son nom et soixante-dix églises lui sont dédiées. C'est là une preuve manifeste de la dévotion qu'avaient pour lui nos pères. Je voudrais aujourd'hui vous montrer de quelle vénération ils l'entouraient et avec quel empressement ils recouraient à sa toute puissante protection, heureux si, en m'entendant, vous preniez la résolution de l'honorer vous aussi toujours davantage.

I

S. Martin est à peine mort que son sépulcre devient bien vite glorieux. Son successeur, l'évêque Brice, fait tout d'abord construire sur sa tombe un modeste oratoire, mais celui-ci est bien insuffisant pour contenir la foule des pèlerins qui viennent y prier. Aussi, dès le siècle suivant, un autre successeur de notre saint remplace-t-il cet oratoire par une vaste et magnifique basilique où, au milieu de grands prodiges, il transporte le corps de son illustre prédécesseur.

Dès lors, le pèlerinage à ce saint tombeau prend rang parmi les pèlerinages majeurs d'alors. On s'y rend avec autant d'empressement et en aussi grand nombre qu'au tombeau du Christ à Jérusalem, à celui des saints apôtres Pierre et Paul à Rome et à celui de S. Jacques à Compostelle. Les actes du premier concile d'Orléans déclarent que le pèlerinage au tombeau de S. Martin est le but ordinaire du voyage des Gaules et il proclame sanctuaire national la basilique qui l'abrite.

[1] D'après la *Petite histoire du tombeau de S. Martin*, par M. l'abbé Bataille, chapelain de la basilique.

Bien entendu, parmi ces pèlerins, les affligés et les malades sont les plus nombreux. Encouragés par les miracles obtenus par l'intercession du saint thaumaturge, ils viennent lui demander leur guérison ou tout au moins force et courage pour supporter leurs maux. En tout temps « Monseigneur S. Martin » se montrait propice aux malheureux et secourable aux affligés, mais c'est surtout aux approches du 11 novembre que la foule se pressait en son sanctuaire et voyait éclater dans ses rangs des prodiges merveilleux.

Dans la basilique élevée par l'évêque Perpet, le tombeau du saint était environné d'une balustrade en bois qui formait autour de lui comme une enceinte réservée ; les pieds du saint étaient, suivant l'usage, tournés vers l'orient, c'est-à-dire vers le fond de l'édifice. Ce fond était occupé par un *atrium* contournant l'abside; c'est là que se tenait la foule des suppliants et des malades. Chacun, s'approchant le plus près possible du corps, s'efforçait de toucher les voiles, de baiser le marbre qui recouvraient le saint tombeau. C'est pourquoi tant de guérisons étaient obtenues « *ad pedes sancti.* »

S. Martin exauçait parfois soudainement les prières qu'on lui adressait ; d'autres fois il fallait attendre assez longtemps l'effet de sa protection. Afin de l'obtenir, les pauvres malades passaient les nuits à prier, à suivre les offices nocturnes appelés vigiles, jeûnant, pleurant, tenant parfois un cierge allumé depuis le soir jusqu'au matin. Ils se plaçaient, comme nous l'avons dit, devant le tombeau, vers les pieds du saint ; les plus souffrants se couchaient là ou sous les portiques, et cela parfois pendant des semaines et des mois.

En signe de reconnaissance, les heureux miraculés suspendaient leurs béquilles aux poutres de l'édifice, déposaient sur l'autel des offrandes suivant leurs moyens, ou même encore, consacraient leur personne elle-même au saint qui les avait exaucés et passaient le reste de leur vie à son service dans sa basilique ou à publier au loin ses louanges.

II

Mais les malheureux et les humbles n'étaient pas les seuls clients de S. Martin : on voyait aussi venir prier à son tombeau les rois, les reines, voire même les Souverains Pontifes.

Des rois, et en premier lieu Clovis. Au moment de recevoir le baptême, il vient demander à S. Martin la lumière et la force d'âme dont il a besoin. Dix ans plus tard, en 506, il repasse en Touraine pour aller combattre les Wisigoths qui occupent l'Aquitaine. Obligé de traverser la Loire un peu au-dessus de Tours, il défend à ses troupes, par respect pour S. Martin, de prendre sur le territoire de l'abbaye autre chose que de l'eau et des herbages. Un de ses guerriers ayant enfreint sa défense en dérobant à un paysan quelques bottes de foin, il le fait châtier sévèrement : « Où sera pour nous, dit-il, l'espérance de la victoire,

si nous offensons Monseigneur S. Martin ? » Ayant, grâce à la protection de celui-ci, remporté la victoire de Vouillé, il revient fidèlement remercier celui qui la lui a obtenue de Dieu et dépose sur son autel de nouvelles offrandes. Ayant à ce moment même reçu de l'empereur d'Orient les insignes du consulat, il s'en pare solennellement devant le corps de S. Martin. Revêtu de la tunique de pourpre et de la chlamyde, le front ceint du diadème, il monte à cheval et, semant des sous d'or et d'argent sur son passage, franchit tout l'espace qui sépare la cathédrale de la basilique du saint.

Les descendants de Clovis l'imitent dans sa dévotion pour le grand évêque et ne craignent rien tant que d'encourir sa disgrâce. Avant de combattre les Sarrazins, Charles Martel consacre sa vaillante épée sur le tombeau de l'apôtre des Gaules, il implore la protection de S. Martin et celui-ci lui fait remporter la victoire de Poitiers, qui sauve le monde chrétien de la barbarie. Pépin le Bref recouvre la santé au tombeau de notre saint. En l'an 800, Charlemagne vient, lui aussi, à Tours et, sous les auspices de S. Martin, y tient une cour plénière où il reçoit les hommages de la noblesse de Bretagne et partage d'avance son empire entre ses trois fils. Ceux-ci et leurs descendants aiment à revenir au tombeau du saint évêque et à l'enrichir de leurs dons.

Hugues Capet et sa race ne le cèdent en rien à ceux dont je viens de parler. Philippe-Auguste, Louis VIII viennent à Tours, le premier pour recommander à S. Martin le succès de la Croisade qu'il va entreprendre, le second pour placer son règne sous son patronage. Le saint roi Louis IX vient par trois fois prier sur le tombeau de S. Martin et à son exemple, atteint de la peste à Tunis, veut mourir sur un lit de cendres, les yeux tournés vers le ciel. Philippe le Bel, Charles VI, Louis XII, Charles VIII, François I^er^, Louis XIV viennent à leur tour s'agenouiller dans la basilique de St-Martin et l'enrichissent de leurs libéralités.

Les reines et les femmes illustres ne sont pas moins nombreuses au tombeau de S. Martin. La vierge de Nanterre, sainte Geneviève, y vient prier, ignorée au milieu de la foule ; mais les prodiges qu'elle accomplit trahissent bien vite son incognito. Sainte Clotilde vient y demander et y obtient la guérison de son second fils Clodomir. Avant de se retirer définitivement à Poitiers, sainte Radegonde vient séjourner quelque temps à Tours et fonde auprès du tombeau de S. Martin, pour l'y représenter, un monastère de femmes. Plusieurs reines, entre autres sainte Clotilde, devenues veuves, viennent à Tours finir leurs jours et font ainsi du reste de leur vie un pèlerinage permanent à S. Martin. En l'an 800, l'impératrice Luitgarde, qui a accompagné au tombeau de notre saint son époux Charlemagne, y tombe malade et y meurt. Elle est ensevelie à l'ombre de la basilique et c'est en souvenir de cette sépulture qu'une des deux tours restées debout de l'ancienne basilique porte le nom de « tour Charlemagne. » Avant d'entreprendre la mission que lui confiait la Providence, sainte Jeanne d'Arc vient, elle aussi, se prosterner devant le tombeau de S. Martin, comme pour demander aide et secours en faveur de la France à celui qui l'a faite chrétienne. C'est même à Tours qu'elle fait confectionner l'étendard qui la conduira à la victoire, comme jadis la chape de S. Martin y conduisait nos rois.

J'ai dit que même des Souverains Pontifes sont allés prier au tombeau de S. Martin et incliner la majesté de leur tiare devant ce modèle des Pontifes. Au retour du concile de Clermont où il vient de prêcher la première Croisade, Urbain II vient à Tours recommander cette expédition à S. Martin et il y demeure plus d'une semaine. En 1107, Pascal II y est reçu par le roi Philippe I^er^ et son fils Louis. Calixte II en 1119 et Innocent III en 1130 viennent y prier à leur tour. Enfin le pape Alexandre III, à qui la France avait donné asile pendant le schisme de l'anti-pape Victor, est couronné à Tours même et y chante la messe en 1165, au maître-autel de la basilique.

III

Durant quatorze siècles, le tombeau de S. Martin est ainsi l'objet de la vénération du monde entier, de la France en particulier.

Malheureusement viennent les guerres de religion. En 1562, les Huguenots pénètrent dans la basilique de St-Martin, la mettent au pillage, brisent la châsse précieuse qui renferme le corps du saint apôtre des Gaules et la jettent au feu avec les saintes reliques. Seuls quelques fragments de celles-ci purent être sauvés par le prêtre chargé de la garde du saint tombeau. Cet odieux sacrilège ne profita point à ses auteurs : « Rien ne contribua plus à rendre les huguenots odieux aux bons Français, dit un ancien historien, que leurs outrages aux reliques de S. Martin. »

La basilique qui abritait le saint tombeau restait du moins debout. Voici venir la grande Révolution qui va la démolir. Après l'avoir pillée comme l'avaient fait les Huguenots, l'administration départementale ordonna de la démolir et d'en vendre les matériaux, sous prétexte que la restauration en serait trop onéreuse. On dut employer la mine pour en faire tomber les murs. Un des adjudicataires mit lui-même le feu aux poudres, la veille même de la fête de S. Martin. Une partie de l'édifice s'écroula, entraînant dans sa chute plusieurs maisons voisines et ensevelissant sous ses décombres le malheureux qui avait consommé ce forfait.

Ce vandalisme écœura tous les gens de bien, même Napoléon. Comme il était venu à Tours quelque temps après que les derniers pans de murs eurent été rasés, les autorités locales s'étaient portées au-devant de lui pour le saluer. Elles espéraient une réponse aimable ; mais le maître, indifférent à leurs discours, paraissait absorbé par de sombres pensées. De la hauteur où il se trouvait,

il apercevait avec stupeur les ruines de la basilique. Aussi leur tournant le dos avec mépris : « Je n'ai rien à répondre, dit-il, à ceux qui ont détruit St-Martin. »

La dévotion à S. Martin, le souvenir de ses bienfaits vont-ils disparaître avec son sanctuaire ? On pourrait le craindre, car même l'emplacement de son tombeau, même l'emplacement de sa basilique a disparu, occupé par des maisons particulières. Mais voici qu'au milieu du siècle dernier Dieu amène de la Martinique à Tours un pieux chrétien, M. Dupont, et lui inspire le dessein de retrouver le tombeau du saint thaumaturge, patron de sa terre natale, et de travailler à la restauration de son culte. Le saint archevêque de Tours, Mgr Guibert, l'y aide de tout son pouvoir.

Leurs pieux efforts furent couronnés de succès. Dans la nuit du 14 décembre 1860, l'emplacement et les restes mutilés du saint tombeau étaient retrouvés et sans tarder on décidait d'ériger pour l'abriter une nouvelle basilique.

Cette basilique est aujourd'hui debout. L'autel se trouve exactement au-dessus du tombeau placé dans la crypte, et dominant l'autel, un dôme majestueux sert de piédestal à une magnifique statue de S. Martin, dont la main levée semble bénir la ville de Tours et la France entière. Les reliques du saint apôtre des Gaules, échappées au feu des Huguenots, et sauvées en 1793 par le sacristain de la basilique, sont à nouveau abritées par un sanctuaire digne d'elles et à nouveau les foules affluent de tous les coins de la France pour les vénérer. Daigne S. Martin récompenser la dévotion persévérante de notre pays envers lui en le protégeant toujours. Ainsi soit-il.

COURTES INSTRUCTIONS SUR LE SYMBOLE

XLI [1]

LE CHRIST DANS LA GLOIRE

Mes frères,

Avec l'Ascension a pris fin, au moins provisoirement, la mission visible du Christ sur terre. Je dis : provisoirement, car cette mission aura son épilogue à la fin des temps, ainsi que l'ont annoncé les anges aux Apôtres sur le Mont des Oliviers : « Ce Jésus qui vient de vous être ravi au ciel, c'est ainsi qu'il viendra, comme vous l'avez vu aller au ciel, » faisant ainsi écho à la prédiction de Zacharie citée par S. Jean : « Tout œil le verra, même ceux qui l'ont transpercé. »

Désormais, si l'on excepte quelques apparitions accordées à des âmes privilégiées, le Christ n'est plus visible ici-bas. Il ne nous est possible de le contempler que par la foi dans sa vie glorieuse au ciel et dans la présence cachée de l'Eucharistie.

La succession des articles du Symbole nous invite à le considérer aujourd'hui sous le premier de ces deux aspects, dans sa vie glorieuse au ciel. Comment le Christ a-t-il été et demeure-t-il à jamais glorifié par son Père dans le ciel ? Pourquoi a-t-il reçu les honneurs de cette glorification ? Quelles sont pour nous les conséquences de cette glorification ? Telles sont les questions qui vont nous occuper.

[1] Le nº XL a paru dans la *Prédication* du 23 mai, p. 289.

I

Jésus avait demandé à son Père, dans la prière qui termine le « discours après la Cène, » d'être glorifié de la gloire qu'il avait auprès du Père avant que le monde fût. Cette prière ne pouvait manquer d'être exaucée. Elle avait déjà reçu une première réponse le jour de la résurrection, qui marque, comme le dit S. Augustin, le commencement de la glorification de N.-S. Jésus-Christ.

Réponse encore incomplète, car Jésus a demandé plus que cela à son Père : « Glorifie-moi auprès de toi. » L'entrée du Christ au ciel forme le second degré de cette glorification. Désormais Jésus est en possession de la gloire essentielle qui lui est due. A celle-ci viendra cependant s'ajouter un nouvel élément de gloire, celle que lui procurera son Eglise au cours des âges et qui se continuera au delà du temps par l'éternel cantique des élus dans le ciel.

Pour expliquer, autant que cela est possible, à nos intelligences humaines plus accessibles aux comparaisons empruntées au domaine matériel qu'au langage strictement spirituel, la glorification du Christ dans le ciel, l'Ecriture et à sa suite le Symbole des Apôtres se servent d'une expression figurative : le Christ est assis à la droite de Dieu son Père. Cette expression nous suggère deux idées que voici : Jésus, placé à la droite de Dieu son Père, ainsi que deux souverains assis sur le même trône, est l'égal de son Père et jouit de la même gloire que lui. De plus, il est assis dans un état de repos qui s'oppose aux combats qu'il a dû soutenir sur terre pour notre salut. Possession tranquille et définitive de la gloire suprême réservée à Dieu, voilà donc ce que signifie l'expression adoptée par notre symbole.

Un jour, Pierre, Jacques et Jean ont eu sur le Thabor une vision rapide de cette gloire. C'est la gloire de la divinité, appartenant de droit au Fils de Dieu, rejaillissant sur sa nature humaine, sur le Fils de l'homme. Nous ne pouvons nous en faire une idée exacte, puisque nous touchons ici à l'incréé et à l'infini ; mais nous savons qu'elle établit le Christ au sommet et bien au-dessus de toute la création, « au-dessus de toute principauté, de toute autorité, de toute domination, de toute dignité, de tout nom qui peut se donner non seulement dans le temps présent, mais encore dans le siècle futur, » de telle sorte que « tout genou fléchira devant lui au ciel, sur la terre et dans les enfers,... que toute langue publiera que Jésus règne à jamais dans la gloire de Dieu le Père. » Aussi, depuis son entrée au ciel, la multitude innombrable des élus de la Jérusalem céleste

jettent leurs couronnes à ses pieds, se prosternent eux-mêmes devant lui et proclament en un chœur puissant comme le bruit de la mer, qu'il est digne de tout bonheur, de toute gloire, parce que leur salut et leur béatitude trouvent en lui leur principe et leur fin. Il n'est pas jusqu'aux damnés qui ne soient contraints de participer à la glorification du Christ en abaissant devant lui leur orgueil et en reconnaissant, malgré leurs blasphèmes, sa souveraine domination.

Cette gloire appartient au Christ de toute éternité, comme Dieu, et dès l'instant de sa conception, comme homme ; mais jusqu'au jour de l'Ascension elle est demeurée voilée, sauf pendant le court instant de la Transfiguration. Désormais elle éclate dans toute sa splendeur au ciel. Encore cachée pour nous derrière le voile de la foi, elle sera manifestée clairement à tous au jugement dernier.

Gloire divine rayonnant dans l'humanité du Christ, royauté universelle et absolue sur la création, tel nous apparaît, à la lumière de la raison et de la foi, l'état du Christ assis à la droite du Père.

II

Pourquoi le Christ a-t-il reçu les honneurs de cette glorification ? J'en ai déjà indiqué une raison : parce qu'elle lui appartient en propre comme Fils de Dieu, égal au Père.

En Jésus il n'y a qu'une personne, nous enseigne le catéchisme. Aussi tout ce qui, dans le Christ, appartient à la nature divine appartient aussi à la nature humaine, en vertu de l'union intime des deux natures, union que les théologiens nomment hypostatique. Seul, à ce titre, Jésus possède un droit véritable à cette gloire, ce qui fait dire à S. Paul : « Qui est celui des anges à qui Dieu a jamais dit : Asseyez-vous à ma droite ? »

Le second motif de cette glorification, c'est qu'elle est une récompense des humiliations, des souffrances et de la mort que Jésus a subies par amour pour son Père et par charité pour nous. Ce motif est exprimé dans un passage de l'épître de S. Paul aux Philippiens que l'Eglise met sur les lèvres de ses prêtres à l'office du Samedi Saint : « Le Christ s'est fait obéissant pour nous jusqu'à la mort, jusqu'à la mort sur la croix ; c'est pourquoi Dieu lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom. »

Vous l'avez déjà deviné, le terme « nom » désigne ici non seulement un titre de gloire, mais toute la réalité que recouvre ce titre. S. Paul vient de désigner clairement les deux motifs, que j'ai cités, de la suprême glorification du Christ : l'obéissance affectueuse aux ordres du Père et la charité pour les hommes. Jésus s'est plu à souligner lui-même ces deux mobiles de son action ici-bas : « J'accomplis toujours ce qui plaît à mon Père... Je suis venu pour accomplir sa volonté... Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père. » Et d'autre part : « Y a-t-il quelque chose que j'aie pu faire pour les hommes et que je n'aie pas fait ?... Personne ne peut mieux prouver son amour qu'en donnant sa vie pour ceux qu'il aime. » Et enfin le dernier cri de Jésus sur la croix : « Tout est accompli ! » tout ce qui m'était commandé par mon amour pour mon Père et par mon amour pour les hommes.

Aussi ne faut-il pas nous étonner d'entendre Jésus proclamer à la fin de sa vie que l'heure est venue pour lui de la suprême glorification. Après le combat, les rois de la terre récompensent les vaillants soldats qui ont défendu leurs droits, remporté la victoire et étendu les limites de leur royaume. Le roi du ciel pouvait-il laisser sans récompense le Fort d'Israël, qui avait vengé les droits de sa justice outragée, vaincu le démon et le péché, et étendu le royaume à une multitude d'enfants régénérés par son sang ?

Enfin la gloire de Dieu est elle-même intéressée à la glorification de son Fils. Jésus n'a-t-il pas dit : « Père, glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie » ? Aucune créature ne peut rendre gloire au Père si ce n'est par l'intermédiaire du Fils. Or la glorification du Fils est un puissant moyen d'attirer les âmes vers lui et de les conduire ainsi au Père. S. Paul l'affirme de cette première glorification du Christ que fut sa résurrection : « Si le Christ n'est pas ressuscité, notre prédication demeure vaine » et par conséquent tout le magnifique programme de sanctification présenté aux âmes par l'Eglise est frappé de stérilité. A plus forte raison en va-t-il de même de la glorification essentielle du Christ dans le ciel. Elle authentique les paroles et la mission de Jésus ; elle impose à tous la soumission, l'adoration et l'amour et par là-même, en attirant les âmes au Christ, elle les conduit au Père.

La sanctification des âmes est l'œuvre du Saint-Esprit, parce qu'il est l'amour divin en personne et que la sanctification ne se réalise que par l'amour. Or Jésus en a averti ses apôtres : « Si je ne m'en vais pas, je ne vous enverrai pas l'Esprit ; mais si je retourne à mon Père, je vous l'enverrai. » Il convenait en effet que l'humanité du Christ, instrument de la Rédemption, fût associée à l'envoi qui serait fait du Saint-Esprit. Mais cet envoi exigeait que le Christ ait tout d'abord pris possession de la gloire céleste, afin d'en mieux souligner ainsi l'origine commune. Nous savons comment la descente du Saint-Esprit a produit dès la première Pentecôte des fruits abondants de sainteté et comment, au cours des siècles, les âmes unies au Christ sous l'action de l'Esprit Saint ont glorifié le Père par la foi et par l'amour.

III

Quelles conséquences pratiques découlent pour nous de la glorification du Christ ? J'en signalerai trois principales.

La première est la royauté universelle et effective du Christ à désirer et à promouvoir dans la mesure de nos moyens. A cette question : pourquoi Dieu nous a-t-il créés ? le catéchisme répond :

pour le connaître, l'aimer, le servir et mériter ainsi le bonheur éternel.

Or connaître Dieu, c'est non seulement connaître son existence et sa nature, mais aussi connaître ses volontés. L'aimer et le servir, c'est agir conformément à ses volontés, et mériter le bonheur éternel, ce n'est pas autre chose qu'obtenir un droit à la récompense céleste par l'accomplissement sur terre de ses volontés. Mais, nous venons de le voir, toutes les volontés de Dieu dans le plan de la Rédemption se ramènent à la glorification du Christ. Nous pouvons donc dire que nous ne sommes sur terre que pour glorifier le Christ. Si Dieu a voulu que son Fils soit glorifié par toute créature, nous accomplirons notre fin ici-bas en collaborant à la glorification du Christ en nous-mêmes et autour de nous.

Ainsi, faire régner le Christ en nous et sur nous, voilà la première exigence de notre condition sur terre. Comment y répondrons-nous ? En acceptant et en conservant la vie divine qu'il nous a méritée par sa Passion, qu'il nous a donnée au baptême et qu'il entretient et développe en nous par l'Eucharistie. En lui soumettant toutes nos puissances, physiques, intellectuelles et morales, de telle sorte qu'il n'y ait plus rien en nous de ce vieil homme, de cet homme de péché dont notre filiation humaine nous a faits les héritiers, mais que seul règne en nous l'homme nouveau, l'homme selon le Christ, créé en nous par notre filiation divine.

A cette exigence première qui vise nos intérêts personnels, vient s'ajouter le devoir de l'apostolat par lequel nous ferons régner le Christ autour de nous, chacun selon notre vocation. Le prêtre y est tenu à un titre spécial, mais le laïque lui aussi doit y travailler. Les récentes directives du Pape sur le devoir de l'action catholique et sur le devoir missionnaire nous le rappellent. Ce règne du Christ doit d'ailleurs revêtir plusieurs formes : il ne s'arrête pas aux individus, mais il s'étend aussi aux sociétés. Tel est le sens de la fête du Christ-Roi, récemment instituée par Pie XI.

Puisque le Christ est notre modèle et le chef de la grande famille chrétienne, puisqu'il est, Fils de Dieu par nature, le frère de tous les enfants d'adoption, il en résulte que notre fin suprême est, toutes proportions gardées, identique à la sienne : la glorification dans le ciel, mais aussi que les moyens d'atteindre cette fin ne peuvent être pour nous différents de ceux que le Christ lui-même a employés. Or, Jésus a pris soin de nous le rappeler, « il a fallu que le Christ souffrît pour entrer dans la gloire. » L'épreuve acceptée en union avec lui pour accomplir dans l'amour la volonté du Père, telle est donc la seconde conséquence pour nous de la glorification du Sauveur.

Voici la troisième : le Christ n'a pas laissé aux hommes la liberté de le glorifier par des moyens de leur choix, mais il a confié à un organisme vivant et visible la mission de le faire. C'est l'Eglise. Nous ne travaillerons efficacement à la glorification du Christ qu'en demeurant unis à l'Eglise, en acceptant ses enseignements et ses lois, en suivant ses directives. L'obéissance aux lois générales de l'Eglise, la soumission aux règles et aux instructions par lesquelles elle adapte ses lois générales aux circonstances particulières seront pour nous le moyen sûr et nécessaire de nous associer à la glorification du Christ.

* *

Ainsi compris, l'article du Symbole que nous avons examiné aujourd'hui est riche d'enseignements pour notre foi et pour notre conduite. Faisons-les passer dans le domaine de la pratique. A ce prix, nous pourrons dès ici bas nous appliquer la parole par laquelle Dieu le Père présenta son Fils aux hommes : « Voici mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances. Ecoutez-le. » Nous aussi, enfants d'adoption, nous mériterons les complaisances du Père et nous pourrons devenir les guides de nos frères dans le chemin du salut. Au dernier jour nous prendrons place à la droite du Christ pour partager sa gloire éternelle. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE LA PRÉSENTATION

(21 novembre)

MARIE, MODÈLE DU SÉMINARISTE

In habitatione sancta, coram ipso, ministravi.

J'ai servi le Seigneur, dans sa maison sainte, et en sa présence.
(Eccl., XXIV, 14).

Mes chers enfants,

Trois ans se sont écoulés depuis la naissance de Marie. Ce n'est qu'une enfant encore, à peine sortie du berceau, qui essaie timidement ses premiers pas et qui a grand besoin des soins et de la tendresse de ses parents Mais c'est une enfant de grâce et de bénédiction. Préservée miraculeusement, et par un privilège unique, de la tache originelle dès le premier instant de sa conception, elle jouit des dons les plus merveilleux. En elle, l'intelligence n'est pas soumise à des développements lents et progressifs, comme chez les autres enfants ; sa raison possède déjà toute la pénétration que donne seule ordinairement la maturité de l'âge. Le mal n'a point de séduction pour elle, son cœur parfaitement pur brûle des flammes de l'amour de Dieu. Les choses divines lui sont déjà familières et le ciel la favorise de ses communications les plus intimes.

Et voici qu'en cette enfant bénie l'appel de Dieu s'est fait entendre. Un attrait intérieur, qui n'est autre que l'impulsion de l'Esprit d'en-haut, la presse de faire à Dieu l'hommage de tout son être. Fidèle, docile à la grâce, Marie manifeste à ses vertueux parents le désir qui remplit son âme. N'est-ce point une illusion et, de la part d'une enfant si jeune, l'inconstance n'est-elle pas à

craindre ? Marie prévient et dissipe toutes les objections : « Le ciel a parlé, Dieu me veut, Dieu m'appelle. » Et, s'arrachant aux embrassements d'un père et d'une mère tendrement aimés, elle vient au Temple, conduite par Anne et Joachim, se consacrer, s'offrir à Dieu pour toujours.

Chers enfants, n'est-ce pas votre propre histoire que je viens de retracer, en vous rappelant ce touchant récit de la tradition chrétienne? Vous aussi, n'est-il pas vrai ? vous avez entendu l'appel de Dieu dès l'âge le plus tendre peut-être. Comme Marie, vous avez conçu et manifesté le désir de vivre à l'ombre du sanctuaire pour vous y consacrer au Seigneur. Un instant, probablement, vos pieux parents ont hésité, se demandant si ce désir était vraiment inspiré par le ciel, s'il ne fallait pas tenir compte de votre trop grande jeunesse. Mais vous leur avez dit et redit : « C'est le bon Dieu qui m'appelle ! » Et ne voulant pas mettre obstacle à la réalisation des desseins de Dieu sur vous, ils vous ont amenés ici, et vous êtes venus frapper à la porte de ce saint asile.

Très bien. Mais, dans cette maison bénie du Petit Séminaire, qu'avez-vous à faire? Ecoutez : Marie va vous l'apprendre. En trois mots, elle va vous dire ce qu'elle fit elle-même au Temple de Jérusalem durant les onze années environ qu'elle y vécut. C'est exactement ce que vous devez faire vous-mêmes. « *In habitatione sancta, coram ipso, ministravi.* J'habitais la maison du Seigneur, je vivais en sa présence, j'étais sa fidèle servante. » Tel fut le programme de sa jeunesse, tel doit être aussi le programme de la vôtre.

I. — *In habitatione sancta*

Quelle était donc cette maison sainte qu'avait choisie Marie pour son habitation ? C'était d'abord le temple de Jérusalem, le temple, demeure sacrée, toute pénétrée de la présence de Dieu, le lieu le plus saint du monde, le centre de la religion judaïque, où l'on conservait les tables de la Loi, l'arche d'alliance, les livres des prophètes et d'autres vestiges encore du culte primitif. C'est là que, durant de longs siècles, les tribus d'Israël étaient venues adorer le Dieu de leurs pères, lui adresser leurs ferventes prières, chanter ses louanges et lui offrir des sacrifices. Oui, vraiment, le temple était la maison sainte par excellence, *in habitatione sancta.*

Il y avait aussi les dépendances du temple, des corps de bâtiment distincts, mais avoisinant le temple, et habités par des familles sacerdotales et lévitiques, par des vierges et des veuves vivant en commun, à l'ombre des parvis sacrés, et dont la vie était partagée entre les exercices de la divine psalmodie, la lecture et l'étude des Saintes Ecritures, et les occupations du travail manuel : décoration du temple, confection des ornements sacrés. Là encore, c'était la maison sainte, *in habitatione sancta,* puisque tous ceux qui habitaient cette maison n'avaient qu'une seule préoccupation : le service de Dieu. Mais ce qui rendait cette maison sainte entre toutes, c'était Marie, qui en faisait la gloire et l'édification par son innocence, sa piété, sa fidélité aux moindres prescriptions de la Loi, en un mot par l'éminente sainteté de sa vie.

Et vous aussi, mes amis, vous habitez une maison sainte. Tout l'indique dès le premier abord : et la croix qui la domine, et les saintes images qui peuplent tous les locaux, et le silence qui règne partout, et la chapelle où Dieu réside en personne et qui est comme le centre et le moteur de tout l'établissement. Ah ! vous pouvez bien, sans craindre de vous tromper, appliquer à ce saint asile ce que l'on dit de nos églises : « *Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli.* Ici, ce n'est pas autre chose que la maison de Dieu et la porte du ciel. »

Et plus vous y réfléchirez, plus vous vous convaincrez que vous êtes ici dans une maison sainte. Sainte par son caractère, car elle est le lieu de votre formation cléricale. On la nomme séminaire, *seminarium,* et avec raison ; c'est un lieu d'ensemencement où votre vertu, où votre vocation, semblables à des semences, doivent grandir et fructifier. Elle est sainte encore par les maîtres qui la dirigent : ce sont des prêtres, des hommes consacrés à Dieu, qui n'ont qu'un but en vous instruisant : former et sanctifier vos âmes, faire de vous des clercs animés de l'esprit de leur vocation. Aussi bien, eux-mêmes, joignant l'exemple au précepte, vous offrent dans leur vie de dévouement et de prière le modèle des vertus que vous devez acquérir, vous disant comme S. Paul : « *Imitatores mei estote sicut et ego Christi.* Soyez nos imitateurs, comme nous sommes nous-mêmes les imitateurs de Jésus-Christ. »

Elle est sainte, la maison que vous habitez, par toutes les générations cléricales qui s'y sont succédé depuis sa fondation. On ne saurait les compter, les vertueux jeunes gens qui sont sortis d'ici. Après avoir prié dans cette chapelle, travaillé dans ces études, mûri leur vocation dans ce saint asile, ils se sont trouvés prêts pour les saints labeurs de l'apostolat. Puis la couronne du sacerdoce est venue combler leurs vœux ; ils se sont élancés dans la carrière. Les uns ont déjà reçu dans le ciel la récompense de leurs travaux, tandis que les autres se dépensent sans compter au service des âmes et font honneur à la maison où ils reçurent leur première formation Ainsi il y a dans cette maison des traditions de foi, de piété, d'amour de l'Eglise, de zèle apostolique qui la rendent, en se perpétuant, en se transmettant de génération en génération, glorieuse et sainte entre toutes. C'est, comme dit le prophète, et vous pouvez bien vous appliquer ses paroles, c'est la maison de notre sanctification, la maison où nos aînés dans le sacerdoce ont chanté vos louanges, ô mon Dieu, et célébré votre gloire. « *Domus sanctificationis nostræ et gloriæ tuæ, ubi laudaverunt te patres nostri.* »

Mais, je n'hésite pas à le dire, c'est vous surtout, mes enfants, qui donnez à cette maison son cachet de sainteté, et quand je dis : vous, je veux dire : votre application au travail, votre bon esprit, la pureté de votre vie, la sincérité et l'ardeur de votre piété : « J'ai vu un homme de Dieu, un saint ! » s'écriait S. Antoine au retour d'une visite qu'il avait faite au désert à l'ermite S. Paul. Eh bien ! mes enfants, il faut que vous donniez, que vous laissiez cette même impression de sainteté à tous ceux qui approchent de votre maison et qui vous voient à la chapelle, à l'étude, au réfectoire, en récréation. Songez que l'honneur, que le présent, l'avenir et je dirai même le passé de votre Petit Séminaire sont entre vos mains et dépendent de vous. Un des auteurs latins que vous expliquez en classe, le grave Tacite, raconte qu'un des vieux chefs bretons, pour enflammer le courage de ses soldats, leur tenait ce langage : « En allant au combat, songez à vos pères et à vos descendants. *Ituri in aciem, et majores et posteros cogitate.* » Chers élèves, appliquez-vous ce conseil ; gardez les saintes traditions de cette maison, et transmettez-les intégralement, comme un glorieux patrimoine, sans y rien retrancher, à ceux qui viendront ici après vous.

Ah ! aimez-la bien, cette demeure sainte, comme Marie aima le temple de Jérusalem. Aimez-la comme le berceau de votre vocation, comme le foyer de votre vie cléricale. Aimez-la et bannissez de vos cœurs tout désir d'un lieu meilleur. Comme le Psalmiste, remerciez Dieu qui vous a conduits dans ce fertile pâturage, *in loco pascuæ,* où votre âme se nourrit de la vérité, de l'amour infini, de Dieu même. Que ce soit le lieu où votre âme se repose et se délecte : *hæc requies mea, hic habitabo quoniam elegi eam,* et n'ayez d'autre désir que celui d'y passer tous les jours de votre vie : *Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ.* Et s'il faut un jour vous en éloigner, laissez-y votre cœur, restez-y attachés par le souvenir ému, reconnaissant des grâces sans nombre et des joies inoubliables que vous y avez goûtées ; vivez toujours de son esprit et de ses traditions, et toutes les fois que vous le pourrez, revenez-y vous retremper dans son atmosphère saine et sanctifiante.

II. — *Coram ipso*

Comme nous l'avons dit, dans cette maison sainte, habitée par Marie, Dieu était véritablement présent, d'une présence de majesté et de protection. Du temple de Jérusalem, érigé par la piété et la munificence royale de Salomon, le Seigneur avait dit : « Mes yeux et mon cœur seront là, toujours ouverts pour voir accourir mes fidèles adorateurs et leur faire bon accueil. Et mes oreilles seront attentives à la prière de ceux qui m invoqueront. » (III Reg., IX, 3). Toute pénétrée de cette adorable présence, Marie mettait son bonheur à venir adorer et prier le Seigneur en ce lieu qu'il avait lui-même choisi comme son séjour de prédilection ici-bas. Et, en dehors des heures consacrées au culte de Dieu, elle agissait et vivait sous l'influence incessante de cette divine présence.

Dieu se manifestait encore à elle sous l'écorce des Saintes Ecritures. En lisant le texte sacré, en l'étudiant, Marie cherchait et découvrait Dieu dans les Saintes Lettres, et, l'ayant trouvé, elle l'adorait profondément. Son Dieu, où n'était-il pas ? Elle l'apercevait en tous ceux qui avaient autorité sur elle : prêtres, lévites, saintes femmes, et elle l'honorait en eux tous avec un respect infini et une soumission absolue. Que dis-je ? sans sortir d'elle-même, Marie trouvait son divin Maître et Seigneur au dedans de son cœur. Si l'ange de Dieu lui était apparu à ce moment, il aurait pu la saluer dans les mêmes termes qu'il fit plus tard : « Salut, ô Marie, pleine de grâce, le Seigneur est en vous. »

Mieux que les murailles de pierre entre lesquelles s'écoulaient son enfance et sa jeunesse, son âme était le temple véritable et le vivant tabernacle habité par Dieu ici-bas. En attendant qu'elle portât dans ses entrailles virginales le Verbe incarné et qu'elle pût montrer au monde et adorer Dieu rendu visible aux hommes, elle vivait dans la société et sous le regard de Dieu invisible, mais présent en elle. « Marche devant moi, et sois parfait, » avait dit autrefois le Seigneur à Abraham. Pour Marie, ce n'était pas seulement devant Dieu, mais avec Dieu qu'elle vivait, elle en Dieu et Dieu en elle. C'était une communion incessante, un commerce mutuel qui, pour cette divine Vierge, constituait le principe de progrès toujours plus grand dans la sainteté.

Admirable et excellent modèle pour vous, jeunes chrétiens. Cherchez Dieu et sachez le découvrir, comme Marie, dans vos études, les rapportant toutes à sa gloire, vous y appliquant sous son regard, sanctifiant ainsi votre travail journalier, et le faisant ce qu'il doit être dans la pensée de ceux qui vous l'imposent : le service de Dieu.

Dieu, voyez-le encore et honorez-le dans vos maîtres. Le caractère sacré du sacerdoce dont ils sont revêtus fait de ces professeurs les représentants de Dieu. Dieu est en eux ; il vous commande par eux ; il vous instruit, vous dirige et vous forme par eux. Oh ! que l'obéissance vous serait facile et même infiniment douce, si vous aviez l'habitude de voir Dieu dans la personne de vos maîtres, même lorsque l'autorité vous semble excéder ses droits et se montrer injuste envers vous. Alors, de même qu'au jour de la Transfiguration les Apôtres ne virent plus que Jésus seul sur le Thabor, après la disparition de Moïse et d'Elie, de même habituez-vous à ne voir plus, vous aussi, en pareil cas, que Jésus seul dans vos maîtres.

Jésus ! mais vous l'avez au milieu de vous. Il est là, dans cette chapelle. C'est lui, c'est sa présence voilée, invisible, il est vrai, mais réelle, substantielle, vivante. C'est lui, en personne, et non point seulement quelque chose de lui, un

symbole, une relique, un souvenir inanimé de sa présence. Du fond de son tabernacle, son regard vous suit partout, son âme pense à vous sans cesse, son cœur est rempli de sollicitude pour vous. La nuit comme le jour, il demeure là pour vous, prisonnier d'amour.

Ah ! cette présence sacramentelle de Jésus, l'appréciez-vous comme elle le mérite ? L'amour vous ramène-t-il souvent au pied des saints autels ? Etes-vous ingénieux pour multiplier à toute occasion vos visites à l'hôte divin du tabernacle ? Et lorsque le devoir vous éloigne matériellement de lui, oh ! mes enfants, pensez encore à lui, marchez en sa présence, que les murs de la chapelle soient pour vous comme de cristal. Où que vous soyez, à l'étude, en classe, au réfectoire, en récréation même, quoi que vous fassiez, ne perdez pas de vue Celui dont le regard est toujours arrêté sur vous, et dont le cœur est toujours tendu vers vous. Oh ! surtout, n'attristez pas ce regard, ne blessez pas ce cœur. Ce serait odieusement méconnaître le bienfait d'une si douce présence.

La présence de Jésus ! Mais il est en votre pouvoir de vous l'assurer effectivement, non seulement auprès de vous, mais en vous. Grâce à la communion, le bonheur de Marie peut devenir le vôtre, en ce sens que vos cœurs peuvent devenir les tabernacles vivants de ce même Jésus qui est né de son sein. Et ce bonheur, c'est tous les jours que vous êtes à même ici de le goûter. Heureux enfants, si seulement vous compreniez cet inestimable privilège ! Ah ! combien vous seriez aveugles et coupables si vous ne procuriez pas tous les jours à vos âmes cette présence eucharistique de Jésus avec tous les biens dont elle est la source !

Venez donc vous asseoir à cette table sainte chaque matin, et goûtez combien le Seigneur est aimable : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus*. La fréquence et la ferveur de vos communions, c'est le thermomètre infaillible de votre piété. Vos communions, en effet, auront sur toutes vos journées une influence et comme un prolongement salutaire : quelques difficultés que vous rencontriez, Jésus présent en vous vous en fera triompher, car vous pourrez dire, comme une grande âme : « Qu'importe la croix sur les épaules, quand on a Jésus dans son cœur ? »

III. — *Ministravi*

Il nous reste à répondre à une dernière question : Que faisait Marie au temple de Jérusalem, durant les onze ou douze années qu'elle y demeura ? Bien peu de chose aux yeux du monde. Elle priait, assistait aux cérémonies saintes, étudiait le texte des Livres Saints, méditait la Loi du Seigneur, vaquait à divers emplois manuels de propreté, d'entretien de la maison de Dieu. Tout cela, en somme, représentait une vie monotone, sans action remarquable. Mais tout cela était le service de Dieu. Et à qui eût interrogé Marie et lui eût dit : « Enfant, que fais-tu là ? » Marie eût répondu : « Je sers. *Ministravi*. — Et qui sers-tu ? — Je sers le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, le Dieu du ciel. ».

Oui, je le répète, ce que Marie faisait là, pouvait n'être rien au regard du monde. Mais aux yeux de Dieu, il n'en allait pas ainsi. Elle faisait la volonté de Dieu. Et cette volonté était qu'elle ne fût alors appliquée qu'à des choses petites en apparence, en attendant qu'elle fût appelée par Dieu à en accomplir de plus grandes Marie pratiquait donc, dans l'obscurité et le recueillement du temple, les vertus qui devaient la rendre digne un jour de devenir la Mère de Dieu, de coopérer à l'œuvre de la Rédemption du monde. Mais, en réalité, ce qu'elle faisait au temple valait, aux yeux de Dieu, autant que ce qu'elle devait faire plus tard. Car, alors comme plus tard, elle ne faisait que ce que Dieu attendait d'elle. Ce n'est pas tant, en effet, l'importance extérieure des actes que Dieu considère que leur valeur intrinsèque, et celle-ci se tire de l'excellence plus ou moins grande des dispositions qu'on apporte en les accomplissant.

Chers jeunes gens, élus du Seigneur, ce que Marie faisait au temple est précisément ce que vous avez à faire vous-mêmes au séminaire. Prier, assister aux saints offices, étudier, vaquer à divers exercices à des moments déterminés, telle est votre vie actuelle. Humainement parlant, tout cela est bien petit et n'a rien qui puisse ravir d'admiration ceux qui, voulant savoir en quoi consiste votre vie d'écoliers, suivraient tous vos mouvements durant une journée entière. Et pourtant, sachez-le bien, tout cela est grand, tout cela est noble, tout cela peut devenir sublime aux yeux de Dieu, si vous savez l'animer du véritable esprit qui doit caractériser des chrétiens, des aspirants au sacerdoce : l'amour de Jésus-Christ.

Vous aussi, comme Marie, vous servez Dieu, vous accomplissez sa volonté, vous vous préparez à faire un jour de grandes choses : faire descendre Dieu sur l'autel, vous nourrir de lui, le donner aux âmes, annoncer la parole de vie, dégager les pécheurs des étreintes du démon, ouvrir à tous la porte du ciel, continuer ici-bas l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ, voilà, mes amis, à quoi Dieu vous appelle, voilà ce qu'il vous réserve dans un prochain avenir. En attendant, vous posez les bases d'une vie sérieuse, régulière ; vous prenez des habitudes de travail, de prière, d'obéissance, de sacrifice ; vous semez pour l'avenir. Quoi de plus modeste qu'une semence ? Et pourtant la semence produit la moisson.

Ah ! aimez bien, chers jeunes gens, chacune des petites obligations de votre vie présente. De grâce, que rien de tout cela ne vous paraisse petit. Que la foi, la piété, l'exemple et le souvenir de Marie ennoblissent vos moindres actions. Chacune d'elles est une part du service que vous devez à Dieu. Ainsi, sur le sommet de nos cathédrales, on discerne quelquefois des merveilles de sculpture, de vraies dentelles de pierre, que l'architecte a posées là, inutilement, pourrait-on croire, parce que,

d'en bas, personne ne peut les apercevoir. Mais l'artiste travaillait pour la gloire de Dieu : il n'a voulu négliger aucun détail, même ce que l'œil humain ne pourrait découvrir : l'œil de Dieu le verrait, cela suffit. Ainsi, mes enfants, toutes vos actions, même les plus banales, les plus modestes, celles mêmes qui échappent aux regards des hommes, auront une valeur immense, si vous les faites aussi parfaitement que possible, avec un grand amour de Dieu et un sincère désir de lui plaire.

Vous connaissez la promesse faite par notre bon Sauveur à celui qui l'aura fidèlement servi sur la terre. « Là, où je suis, a-t-il dit, là aussi sera mon serviteur. Et si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. » (Jo., XII, 26). Cette promesse, vous le savez aussi, Notre-Seigneur l'a royalement réalisée pour cette aimable enfant que nous voyons aujourd'hui se présenter au temple de Jérusalem, dès l'âge le plus tendre, pour se consacrer au service de Dieu, et qui, toute sa vie, a persévéré dans cette sainte résolution. Ah! quelle belle récompense ce fut pour cette divine Vierge, lorsqu'elle entendit l'ange du Seigneur lui annoncer que son humilité avait ravi le Roi des Rois, que le Souverain Maître, le Dieu du ciel et de la terre avait jeté les yeux sur sa modeste personne pour en faire la mère de son Fils incarné ! Alors son esprit tressaillit de joie et son cœur se répandit en louanges et en bénédictions : *Magnificat anima mea Dominum et exsultavit spiritus meus.*

Patience, mes enfants, quelques années encore, et la voix du premier Pasteur de ce diocèse vous fera la même déclaration. « Au nom de Dieu lui-même, mon enfant, vous dira-t-il, le Seigneur a daigné regarder votre bassesse. Lui, qui vous avait marqué du signe de l'élection et appelé à son divin sacerdoce, il a agréé vos humbles, mais fidèles services. Vous avez répondu comme il fallait à sa voix, à ses glorieux appels. Que vos vœux soient donc comblés ! Il vous invite à gravir la sainte montagne de l'autel, à tenir dans vos mains l'Hostie sainte et le calice. Le moment est venu : vous voilà prêtre pour l'éternité ! » Ainsi soit-il.

LES PERSONNAGES EVANGÉLIQUES

LI

SAINT JOACHIM

I

Lorsque le Seigneur tout-puissant eut décidé de faire incarner son Verbe en ce monde, afin de sauver l'humanité, il ne voulut pas le faire naître au hasard parmi la multitude des êtres. La sagesse divine tint à tout prévoir, car les plus minimes détails qui, de près ou de loin, se rapportaient à un événement aussi capital, prenaient une suprême importance.

Il fut donc réglé, dans les conseils de la Trinité sainte, que Jésus descendrait sur terre au sein du peuple prédestiné des Hébreux et qu'il appartiendrait à la race royale de David. Il convenait, en effet, que, même à l'instant où le Christ s'humilierait jusqu'à se rendre semblable à nous, la dignité voilée de sa nature divine fût comme enveloppée dans une grandeur, bien minime sans doute, en comparaison de celle du ciel, mais qui ne représente pas moins le plus grand honneur d'ici-bas. L'avènement de Jésus fut donc précédé, à bien des siècles de distance, par l'accession de ses aïeux au trône.

Et il est bon de faire remarquer que l'origine humainement royale du Messie lui venait tout aussi bien du côté maternel que de la branche paternelle. S. Joachim, qui donna le jour à la bienheureuse Vierge Marie, était un descendant du Roi-prophète, tout aussi bien que S. Joseph, qui devait être chargé de garder la Mère et l'Enfant-Dieu.

Coïncidence fortuite, pensera-t-on ? Point du tout, mais exécution rigoureuse d'un plan providentiel. D'après une loi qui remontait à l'époque mosaïque, et qui ne faisait peut-être que consacrer une coutume préexistante, le mariage n'était permis aux enfants d'Israël qu'à l'intérieur d'une même tribu. Puisque la généalogie de Joseph, rapportée par les évangélistes S. Matthieu et S. Luc, nous démontre que le père putatif du Seigneur était bien un arrière-petit-fils de David, nous sommes donc amenés à conclure que S. Joachim appartenait, lui aussi, à l'un des nombreux rameaux fleuris sur la tige de Jessé.

Ici la critique rationaliste commencera à élever ses objections coutumières. Du fait indiscutable qu'une loi prohibait toute union en dehors du clan originel, il ne s'ensuit pas qu'elle fut toujours exécutée : est-ce que parmi les aïeules du Christ, par exemple, on ne retrouve pas jusqu'à deux païennes, étrangères à la race de Juda : la chananéenne Rahab et la moabite Ruth ? Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que la mère de Marie ait épousé un étranger et que S. Joachim n'appartienne en rien, par lui-même, à la famille prédestinée.

Cette difficulté pourrait nous laisser perplexes si elle n'était victorieusement contrebattue par des arguments de premier ordre. D'abord Anne était une personne très pieuse : elle n'aurait donc pas violé la Loi juive sur une matière aussi capitale, en s'unissant à Joachim, si celui-ci n'avait pas été authentiquement un fils de David. Puis S. Paul, au début de son Epître aux Romains, affirme que Jésus était de la race de David selon la chair : « *ex semine David, secundum carnem.* » L'apôtre, en écrivant ce mot inspiré, ne pouvait songer à Joseph, qu'il savait bien ne pas être le père réel du Sauveur.

Il fallait donc que le sang de David ait été transmis au Christ par sa mère, qui le tenait elle même de son père S. Joachim. La tradition la plus ancienne confirme cette assertion, et nul n'ignore que la tradition a une valeur péremptoire, au point de vue historique et surtout au

point de vue théologique, quand elle présente — ce qui est le cas — toutes les garanties requises d'authenticité et de contrôle officiel par l'Eglise infaillible.

II

Très illustre par ses ascendances, S. Joachim était moins favorisé du côté de la fortune. Au moment où il vivait, le sceptre était sorti des mains de Juda, conformément à la prophétie antique qui avait signalé, plusieurs siècles à l'avance, ce renversement de la dynastie nationale comme l'un des présages avant-coureurs de l'apparition du Messie.

La dépossession du pouvoir entraînait, pour la famille de David, la perte à peu près complète de ses richesses. De nos jours, les souverains, instruits par la fréquence des révolutions, ont coutume de séparer leurs biens personnels du patrimoine de l'Etat. Cette précaution n'empêche pas toujours qu'après un bouleversement politique ou social leurs propriétés, surtout immobilières, soient confisquées au profit du gouvernement nouveau. Mais elle permet généralement de sauver un certain nombre de valeurs.

Aux époques lointaines dont nous parlons, il n'en était pas de même. Le roi, chef absolu du pays, vivait sur les ressources que lui fournissait son peuple et entretenait sa famille et sa cour à l'aide des impôts ou des revenus du domaine public. Il est curieux de constater que, sous des modalités diverses, cet usage s'est perpétué, à travers l'empire romain et la féodalité, jusqu'à une période récente. Ce n'est guère qu'à partir du XVII^{e} et surtout du XVIII^{e} siècle que nous trouvons une distinction nette et définitive entre la « cassette privée » du roi et le trésor public, chargé de pourvoir aux dépenses de la nation. Il s'ensuit qu'aux temps anciens un prince déchu était un homme ruiné ; et ses parents, qui avaient pris leur part de son opulence, participaient forcément à sa misère.

Dans le cas qui nous occupe, on peut voir l'exécution d'un plan mystérieux de la Providence. Il était éminemment convenable que le Fils de Dieu, en se faisant homme, pût s'appuyer sur une lignée accoutumée à recevoir les hommages des mortels et à leur imposer son autorité. Mais il y eût eu peut-être quelque chose de choquant à ce que le Verbe Incarné, venu pour prêcher le renoncement, la pauvreté, le sacrifice, fût doté de somptueux apanages. Dieu avait donc préparé et conduit en secret les événements de telle sorte que le rejeton suprême de la race de Jessé fût dépouillé de tout ici-bas et n'eût même pas une pierre pour reposer sa tête. Pas plus du côté de S. Joseph que de celui de son grand-père, S. Joachim, le Christ n'avait à recueillir aucun héritage.

Dans la situation médiocre qui lui était faite, Joachim devait donc vivre obscurément, sans serviteurs et sans domaines, sans influence et sans ambition, se bornant à maintenir la dignité pieuse de son modeste foyer. Ce seul programme d'existence n'était-il pas d'ailleurs comme une anticipation des prédications évangéliques qui proclameraient prochainement le bonheur des pauvres et des humbles, des méprisés et des inconnus ?

Au surplus, il n'est pas sans intérêt de réfléchir un peu sur la distinction que le Seigneur semble avoir voulu indiquer ainsi entre les différents avantages qui élèvent certains hommes au-dessus des autres. En principe, la noblesse n'est pas seulement un privilège : en récompensant les services déjà rendus, elle impose à ses titulaires des obligations spéciales, sous peine de déroger et de forfaire à l'honneur. Cette idée nous frappe peu, maintenant que les transformations de la société nivellent de plus en plus les classes diverses. Mais elle avait toute sa valeur à l'époque de la naissance de Jésus, alors que les diverses castes ne se compénétraient que difficilement.

La richesse, au contraire, ne suppose par elle-même, chez son possesseur, aucun talent ni aucun mérite spécial. Souvent transmise par héritage, plus souvent peut être gagnée par des procédés douteux, quand ils ne sont pas illicites, elle provoque les foules à une jalousie méfiante et les incite à la suspicion. Si Jésus s'était trouvé le petit-fils d'un publicain ou d'un riche propriétaire, sa mission n'en aurait été nullement facilitée, bien au contraire. Il était donc excellent et sage que sa famille terrestre fût privée à peu près de tout, sauf du prestige de son histoire et de son glorieux passé.

III

Ce passé, d'ailleurs, se continuait dignement en la personne de Joachim, que ses vertus rendaient digne, autant que la chose est possible à une créature humaine, de l'honneur qui lui était échu d'être le grand-père du Messie.

Toute l'antiquité chrétienne est unanime à témoigner que cet homme fut un véritable saint. Au début de son discours sur les louanges de la T. S. Vierge, l'évêque S. Epiphane atteste que, sa vie durant, il avait plu au Seigneur. On sait que les auteurs anciens étaient loin de pousser l'éloge jusqu'aux ridicules hyperboles dont on est coutumier de nos jours et qui se multiplient tellement que nul ne peut se rendre un compte exact des réalités. Ils disaient simplement, froidement, ce qu'il convenait de dire, parce que cela exprimait la vérité. Nous pouvons donc faire confiance à S. Epiphane lorsqu'il nous assure, par exemple, que Joachim, son épouse et sa fille « rendaient au Seigneur un sacrifice public d'hommage. »

Le même auteur nous apprend que le nom même de ce saint des anciens jours signifie « Préparation du Seigneur, » dans le dialecte araméen qui était alors la langue couramment employée par le peuple de Palestine. S'il relève ce point assez curieux, c'est sans doute pour insinuer que Joachim réalisait pleinement les promesses et le symbolisme du vocable patronymique qui lui avait été attribué, peut-être en vertu de quelque mystérieuse suggestion providentielle, lors de son entrée en ce monde.

Joachim, en effet, était bien prédestiné à préparer matériellement la venue du Maître, puisque de son union avec sainte Anne devait naître l'immaculée Vierge Marie, à qui serait réservée la gloire de donner Jésus à l'univers. Mais il préparait aussi, d'une manière plus idéale, le règne futur de son divin petit-fils, en donnant l'exemple d'une existence vouée entièrement à la pratique du bien et au culte du Très-Haut.

C'est encore à la même source que nous puisons ce détail que Joachim allait prier sur les montagnes, tandis qu'Anne s'acquittait du même devoir dans son jardin. Il y a là un trait de mœurs orientales qui suffirait à démontrer la vérité des allégations du pontife. On sait, en effet, que dans les régions du Levant, les femmes étaient presque cloîtrées dans leur demeure, et l'on n'ignore pas non plus que, suivant les coutumes ancestrales, les hommes aimaient à gravir les collines pour offrir au Tout-Puissant leurs vœux ou leurs sacrifices. La Bible nous offre cent preuves de cet usage, dont la plus connue est celle de l'holocauste d'Abraham.

Les païens, d'ailleurs, agissaient de même, et les temples de Baal étaient toujours bâtis sur ces « hauts lieux » qui ont vu se dérouler tant d'abominations et de sacrilèges. Peut-être les sectateurs des faux dieux, dont l'éducation religieuse était moins que rudimentaire, pensaient-ils confusément se rapprocher de leurs divinités en s'élevant aussi près que possible du ciel ?

Quoi qu'il en soit, les textes indiqués démontrent la piété fervente et persévérante de Joachim. Ceci est confirmé par l'assertion de S. Jean Damascène, qui souligne le rôle glorieux tenu par notre héros dans les préludes de la Rédemption.

On pourrait multiplier les témoignages du fait que, dès les premiers âges de l'Eglise, S. Joachim, qui nous est présenté comme le fils de Barpanther, était tenu en vénération par tous les disciples du Christ. Son culte d'ailleurs n'a jamais connu d'éclipse : il s'est perpétué à travers toutes les époques et toutes les nations.

L'autorité officielle des Souverains Pontifes l'a d'ailleurs sanctionné et a fixé au 16 août la date de la fête annuelle et universelle de ce saint qui coula des jours heureux et paisibles, dans la fidélité à ses devoirs d'état, dans l'exercice des bonnes œuvres et dans l'amour dévoué du Très-Haut, qui d'avance l'avait glorifié dans sa postérité et qui le couronna ensuite au paradis.

LII

SAINTE ANNE

La fidèle province de Bretagne est fière d'avoir comme patronne — et depuis combien de siècles ? — sainte Anne, qu'une touchante appellation populaire désigne comme « la grand'mère des Bretons. » Qui n'a pas entendu parler des Pardons, groupant autour de la basilique d'Auray des milliers et des milliers de fidèles ? Qui pourrait oublier tant de manifestations grandioses, dont l'une des plus récentes fut celle des anciens combattants, venus pour remercier la Protectrice qui les avait sauvegardés dans les batailles ?

I

A vrai dire, sainte Anne règne dans ce pays plutôt par une élection d'amour qu'en vertu de titres héréditaires. Car elle n'a jamais porté les fines coiffes de dentelle, ni chaussé les sabots de bois que rendit célèbres une duchesse, sa filleule.

Elle était une femme juive, descendante du roi David, et mariée à S. Joachim. Extérieurement, ce ménage appauvri ne présentait pas de brillantes apparences. Mais un dessein secret de la Providence l'avait promu à un honneur insigne : celui de recevoir à son foyer l'enfant de prédilection qui deviendrait Mère de Dieu.

Ce don inouï de Jéhovah ne fut pourtant accordé qu'après de longues années d'attente. Pendant bien longtemps, les deux époux restèrent absolument seuls dans la petite maison où ils gémissaient, sans cependant accuser le Seigneur, de voir s'éteindre avec eux leur race. Le bon Dieu, qui sait mieux que nous ce qui convient, avait pourtant inscrit dans la Bible un récit qui présageait le destin de notre sainte. Anne connaissait certainement les textes sacrés, mais dans son humilité pieuse, aurait-elle osé s'appliquer à elle-même l'histoire merveilleuse de la mère de Samuel ?

Toujours est-il écrit au premier livre des Rois qu'un homme de Ramathaïm-Sophim, nommé Elcana, et doté de deux épouses (comme il était toléré en ce temps-là), se désolait parce que la plus chère de ses femmes, appelée Anne, elle aussi, ne lui avait jamais donné de fils. Très humiliée, l'Anne des temps les plus anciens devait subir les sarcasmes de sa rivale, une plantureuse mère de famille, et souffrir de la tristesse du mari qu'elle chérissait.

Un jour que le pèlerinage annuel au Temple de Jérusalem avait occasionné une querelle plus vive que de coutume, la pauvre femme alla pleurer dans les parvis sacrés. Comme aucune épreuve ne devait lui être épargnée, elle se fit d'abord rabrouer par le grand-prêtre qui prit son émotion pour de l'ivresse. Mais comme la persévérance confiante dans la prière vient à bout de tous les obstacles, elle obtint du Très-Haut la grâce ardemment désirée. Un fils naquit, qu'elle nomma Samuel, qu'elle consacra au Seigneur, et qui plus tard joua, dans l'Etat théocratique des Hébreux, un rôle de premier plan.

L'histoire de la femme d'Elcana devait se renouveler, et plus magnifiquement encore, pour la compagne de Joachim. Après avoir patiemment attendu, jusqu'aux approches de la vieillesse, les bénédictions d'un berceau, elle eut la joie de posséder une fille, une fille seulement, ce qui d'ordinaire, dans l'Orient, n'a pas grande importance, mais une fille extraordinairement privilégiée, celle que nous acclamons sous le nom de Marie.

A l'instar de sa devancière, la mère exultante dut chanter au Seigneur un frémissant cantique d'action de grâces. Peut-être, avec cette intuition qu'ont beaucoup de mamans, prévit-elle l'avenir incomparable que Dieu réservait au bébé qui vagissait auprès d'elle ? Peut être même le Seigneur lui accorda-t-il cette faveur souveraine de lui laisse entrevoir ce qui devait se produire ? Quoi qu'il en soit de ces pures hypothèses, Anne, dès ce jour, eut une raison supérieure de vivre : elle s'épanouit dans l'accomplissement de son devoir nouveau.

II

La grâce du ciel ne s'accorde, en principe, qu'à ceux qui savent la mériter. Quand on demande un prodige, faut-il au moins avoir fait son possible pour plaire à Dieu de qui, seul, dépend une si anormale requête.

Anne n'ignorait pas cette loi surnaturelle, et, d'avance, elle s'y était généreusement conformée. Elle était profondément pieuse ; elle s'efforçait d'honorer le Seigneur. Ses aspirations vers l'idéal ne la gênaient nullement, bien au contraire, pour accomplir ses obligations d'état, si bien que, dans son second discours sur la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, S. Jean Damascène a pu nous proposer la mère de Marie comme le modèle de toutes les vertus conjugales.

Et il n'est pas si simple qu'on l'imaginerait volontiers, de se prêter à toutes les exigences d'une charge qui, pour être monotone et quotidienne, n'en est souvent que plus fastidieuse. Il y a beaucoup de bonnes femmes qui, de nos jours, se plaignent amèrement des soucis de la maison à tenir en ordre, qui récriminent contre leurs maris, dont le caractère est, paraît-il, difficile, bref, qui se posent constamment en héroïnes, sinon en martyres. Qu'auraient-elles dit si elles avaient vécu à l'époque dont nous parlons ?

Actuellement, l'épouse est protégée par des lois qui lui garantissent une dose de liberté, de dignité, de sécurité et de paix que certains trouvent presque excessive, et que l'on parle néanmoins d'étendre encore. Ces garanties vont même jusqu'à l'excès, puisque la législation civile permet abusivement le divorce et qu'un projet de loi a même été déposé pour soustraire la femme à son devoir d'obéissance, ce qui irait contre l'essence même du sacrement de mariage.

Au temps où vivait sainte Anne, le code du peuple d'Israël était autrement rigoureux. Le mari, alors, était le maître. Le maître dans le sens le plus absolu et le plus sévère du mot. Sa compagne n'avait même pas le droit de sortir de la maison commune pour une simple promenade, sans une autorisation qui n'était que rarement accordée. A la femme revenaient, naturellement, toutes les besognes accablantes et tous les travaux qui rebutent. Son seigneur l'avait plus ou moins achetée, et il ne faisait pas une distinction bien grande entre elle et ses plus vulgaires esclaves.

Il y avait quelque chose de pire. En aucun cas, même quand elle était maltraitée ou trahie, l'épouse ne pouvait demander à s'affranchir de son joug par quelque procédure analogue à ce que nous appelons maintenant la « séparation de corps et de biens. » Elle était liée indissolublement à son maître. Et le maître, lui, n'avait qu'à signer une lettre pour répudier sa conjointe et la jeter, loin de lui, sans ressources, dans la rue. Plaignez-vous donc, Mesdames, qui traitez les hommes de tyrans, parce qu'ils n'accèdent pas toujours sans quelques murmures à des caprices que vous savez d'ailleurs si bien leur faire accepter...

Revenons-en à notre sainte. Aussi longtemps qu'elle ne fut pas privilégiée par le bonheur d'une naissance, elle dut vivre dans l'anxiété perpétuelle d'un renvoi prochain, car la stérilité était considérée par les Orientaux comme le pire des déshonneurs, et bien peu de maris s'accommodaient d'une situation que tout le monde alors jugeait ridicule et comme outrageante. Cette crainte n'empêcha pas Anne de faire tout ce que la loi et son amour lui imposaient ou lui conseillaient.

Le bon Dieu avait permis que son époux fût un homme droit, généreux et saint. Il soupçonna sans doute qu'Anne était une créature d'élite et une créature souffrante : loin de l'accabler, il la soutint. Et ce fut cette patience réciproque — infiniment plus méritoire que nous ne le croirions si nous ne considérions que les mœurs d'aujourd'hui — ce fut cette abnégation mutuelle qui recueillit enfin sa récompense lorsque la petite Myriam, celle que nous appelons Notre-Dame, sourit enfin au deux vieillards.

Puisque nous parlons de fidélité, il est impossible de ne pas faire allusion à la théorie bien connue des trois mariages successifs de sainte Anne. Cette question a reçu des réponses bien diverses, et voilà encore une affaire qu'il serait absolument sot de juger selon les coutumes des temps présents. Pour donner une simple idée des différences qui existent entre les siècles écoulés et celui où nous vivons, rappelons simplement la loi du *lévirat*, qui obligeait toute veuve sans enfants à épouser le frère de son mari défunt, afin que la famille se perpétue. Et si des fils venaient à naître de cette seconde union, ils ne portaient pas le nom de leur père : ils étaient censés appartenir au premier conjoint.

Mais à quoi bon ces discussions purement théoriques ? Ce qui nous importe, ce qui peut servir de modèle à bien des gens, c'est qu'Anne fut une épouse exemplaire et qu'elle fut bénie par le Seigneur, précisément à cause de cela.

III

Mais là où il importe le plus d'admirer notre sainte et de régler sur elle sa conduite, c'est dans l'accomplissement de son devoir de mère. Le Maître souverain des hommes et des choses l'avait prédestinée à devenir l'éducatrice de Marie. Com-

prenez-vous bien tout ce que ce mot signifie ? La Sainte Vierge devait être, sans doute, miraculeusement préservée de la souillure originelle. Elle devait arriver ici-bas sans aucune tendance innée à l'orgueil ou aux autres concupiscences dont aucun de nous n'est exempt. Elle constituait donc un trésor surnaturel incomparablement précieux.

Mais précisément à cause de cela, la sauvegarde de cette merveille était particulièrement difficile. Et à qui revenait une telle charge ? A une pauvre femme déjà vieille, à une mère qui devait tenter pour la première fois les redoutables expériences que comporte, physiquement et moralement, l'éducation d'une fillette.

Avec l'aide de Dieu, la bonne volonté de la mère suffit à tout. Anne n'hésita pas devant les plus pénibles sacrifices. A peine sa fille eut-elle l'âge de se passer de ses soins qu'elle n'hésita pas à se séparer d'elle pour l'envoyer au Temple. Dans les dépendances du sanctuaire, on élevait alors quelques jeunes filles, choisies minutieusement parmi les foules de candidates, afin de les élever dans le service de Jéhovah. C'était, certes, un privilège pour les élues. Mais c'était aussi une torture pour les mères qui devaient se résigner à passer de longues, de très longues années, loin de l'être chéri qui formait leur unique consolation.

Anne était trop docile aux inspirations du ciel pour ne pas se résigner à cette épreuve nouvelle. La petite Marie partit donc, pour s'enfermer dans le Temple, sans que sa mère, âgée comme elle l'était, pût se bercer de l'espérance de la voir revenir un jour pour auréoler ses dernières années. Et la mère rentra dans l'obscurité qui, d'ailleurs, lui avait toujours été chère.

Quand mourut-elle ? En quel endroit ? A quelle époque ? Personne ne saurait le dire. Elle avait accompli sa tâche. Elle avait réalisé, et dans un esprit surnaturel, ce que le Seigneur attendait d'elle. Son œuvre accomplie, elle s'effaçait dans des ténèbres que nulle investigation humaine n'arrivera jamais à pénétrer.

Il se trouvera des gens pour la plaindre. Et cependant ce n'est pas sur elle qu'il faut se lamenter, c'est sur ceux, précisément, qui n'arrivent pas à la comprendre. Qu'est-ce, en effet, que la situation d'une mère ? Malgré les divergences de détail que comportent les temps et les circonstances, c'est une situation de sacrifice. Vouloir élever ses enfants pour soi dénote un égoïsme odieux : c'est pour eux-mêmes qu'il importe de les dresser, pour eux-mêmes et pour Dieu. Tel est l'unique programme digne d'une mère vraiment chrétienne.

Les petites âmes qui sont confiées à des parents, ne leur ont pas été données pour devenir des jouets entre leurs mains, ainsi que des poupées vivantes. Elles leur ont été remises afin que le père et la mère leur apprennent à connaître Dieu, à le servir, à l'aimer, et par tous ces moyens à aboutir à la vie éternelle. Or il importe de ne pas oublier que Dieu demandera compte aux parents de la façon dont ils auront rempli leur mandat. Sans doute, l'enfant devenu maître de lui même aura plus tard à répondre de ses actes ; mais ceux qui n'auraient pas su l'éduquer convenablement et chrétiennement, ne seront pas déchargés de responsabilités quand il faudra comparaître devant le Juge sans appel.

Suppliez donc sainte Anne, modèle et patronne des mères chrétiennes, de vous guider dans votre tâche délicate. Demandez lui de vous obtenir du Seigneur les lumières indispensables et la douce fermeté nécessaire, afin que ceux qui vous doivent le jour vous fassent, plus tard, honneur dans le paradis.

EXPLICATION DU CATÉCHISME

47e LEÇON [1]

LA CONFESSION

Q. 412. — *Qu'est-ce que la confession ?*

R. — *La confession est l'accusation de ses péchés, faite à un prêtre approuvé par l'évêque, pour en recevoir l'absolution.*

La confession est le deuxième des actes qui constituent le signe sacré du sacrement de Pénitence (cf. n° 392). Cet acte suppose trois conditions :

1° L'accusation des péchés faite par celui qui les a commis, c'est-à-dire la déclaration des péchés commis, avec l'intention de s'en reconnaître coupable. Il ne s'agit donc pas d'une simple manifestation par manière de confidence ; mais l'accusation doit être l'humble aveu d'une âme qui regrette ses péchés et qui est disposée à n'y plus retomber.

Cette accusation doit être faite par le coupable lui-même et non par un intermédiaire. En règle générale, elle doit être faite de vive voix. Ce n'est que dans le cas d'impossibilité de parler que l'on peut recourir à des signes : cas du muet, du malade privé de l'usage de la parole ou trop faible pour parler. Dans ce cas, le pécheur doit manifester par quelque signe qu'il a l'intention de s'accuser de ses fautes.

2° L'accusation doit être faite à un prêtre approuvé par l'évêque. Seul le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés ; mais il ne peut les remettre que s'il a reçu de l'évêque la juridiction nécessaire (cf. n° 394).

3° L'accusation doit être faite en vue d'obtenir le pardon des péchés par l'absolution. La Pénitence étant un sacrement destiné à remettre les péchés, on ne peut le recevoir validement que si l'on a, en s'accusant, l'intention d'obtenir le pardon de ses fautes.

---

[1] La Leçon précédente a paru dans la *Prédication* du 15 août, p. 439.

Q. 413. — *Qui a établi la confession ?*

R. — *C'est Jésus Christ qui a établi la confession quand il a chargé les apôtres et leurs successeurs de remettre ou de retenir les péchés, ce qui ne leur est possible que si on les leur fait connaître.*

C'est Jésus-Christ qui a institué le sacrement de Pénitence (cf. n° 393). Il a voulu que le pardon des péchés soit accordé par manière de jugement. Or pour qu'un juge puisse prononcer une sentence, il faut qu'il connaisse les faits qui relèvent de son jugement. Dans les affaires soumises aux tribunaux, c'est le juge qui doit procéder à une enquête pour connaître la vérité, car souvent le coupable ne s'accuse pas lui-même et cherche à cacher la vérité. Au tribunal de la pénitence, au contraire, le coupable doit s'accuser lui-même, parce que son aveu est la condition indispensable pour obtenir le pardon et parce que beaucoup de fautes ne peuvent être connues du prêtre autrement que par l'aveu du coupable. En instituant le sacrement de Pénitence, Jésus-Christ a donc aussi institué la confession.

Q. 414. — *Est-on obligé de confesser tous ses péchés ?*

R. — *Oui, on est obligé de confesser au moins tous ses péchés mortels.*

La Pénitence est le sacrement destiné à pardonner les péchés et à rendre au coupable l'amitié du bon Dieu perdue par le péché mortel. Or un péché mortel ne peut pas être pardonné s'il en reste un autre sur la conscience, parce que l'on ne peut pas être à la fois l'ami du bon Dieu et son ennemi. Un seul péché mortel suffisant à nous priver de la grâce et de l'amitié de Dieu, il faut donc, pour retrouver la grâce sanctifiante et l'amitié de Dieu, confesser tous ses péchés mortels.

Q. 415. — *Est-il nécessaire de confesser les péchés véniels ?*

R. — *Non, il n'est pas nécessaire de confesser les péchés véniels, mais il est très utile de le faire.*

La confession des péchés véniels n'est pas nécessaire : 1° parce que le péché véniel n'enlève pas la grâce sanctifiante et l'amitié de Dieu ; 2° parce que le péché véniel peut être effacé par la contrition parfaite, sans qu'il soit nécessaire, comme pour les péchés mortels, d'avoir l'intention de recevoir le sacrement de Pénitence.

Mais la confession des péchés véniels est très utile : 1° parce qu'on n'est pas toujours sûr d'avoir la contrition parfaite ; 2° parce que l'aveu des péchés véniels procure des grâces plus abondantes comme fruit de la confession (grâces sacramentelles, cf. n° 395).

Q. 416. — *Faut-il confesser le nombre et les circonstances de ses péchés ?*

R. — *Oui, il faut confesser le nombre de ses péchés, autant qu'on peut s'en souvenir, ainsi que les circonstances qui en changent la nature ou en augmentent considérablement la gravité.*

Ce que nous disons actuellement ne concerne que les péchés mortels. Puisqu'il n'est pas nécessaire de confesser les péchés véniels, à plus forte raison n'est-il pas nécessaire d'en accuser le nombre et les circonstances.

1° Le nombre. — Avoir commis dix fois le péché de vol n'est pas du tout la même chose que l'avoir commis une seule fois. Celui qui s'accuserait seulement d'avoir volé pourrait laisser croire au confesseur qu'il demande le pardon pour un seul péché, alors qu'il y en a dix réclamant le pardon. D'autre part, nous avons dit que le confesseur agit au tribunal de la pénitence à la façon d'un juge qui ne peut prononcer une sentence sans connaître exactement la cause. Une accusation qui ne préciserait pas le nombre de péchés commis ne lui permettrait pas d'être renseigné sur l'état d'âme du pénitent.

Si l'on se souvient du nombre exact des péchés commis, il faut déclarer ce nombre. Si, après un examen sérieux, on ne peut pas se souvenir du nombre exact, on doit indiquer le nombre approximatif. On dira donc : « Je m'accuse d'avoir volé, dix fois » ou : « environ dix fois. »

2° Les circonstances qui changent la nature du péché. — Le vol d'une somme d'argent ou d'un objet de valeur, commis au préjudice du prochain, est un péché contre la justice (péché de vol). Le vol d'un objet consacré servant au culte, par exemple d'un calice, est un péché contre la justice et contre le respect dû à Dieu et aux choses saintes (vertu de religion). Ce second péché n'est donc pas le même que le premier ; sa nature est différente ; ce n'est plus un simple vol ; c'est un vol sacrilège. Il faut donc accuser la circonstance particulière qui s'ajoute au péché de vol pour en faire en même temps un sacrilège. On dira donc : « J'ai commis un vol sacrilège » ou de préférence : « J'ai volé un calice. »

3° Les circonstances qui augmentent considérablement la gravité du péché. — Un péché de vol est plus ou moins grave selon que la somme volée est plus ou moins importante et selon que le tort causé est plus ou moins considérable. Voler dix sous est un péché véniel ; voler mille francs est un péché mortel. Voler une somme peu importante à une personne très riche est un péché véniel ; voler la même somme à une personne très pauvre peut être un péché mortel.

Le confesseur doit donc connaître ces circonstances pour juger de l'état d'âme du pénitent et ce dernier a le devoir de les lui faire connaître.

Q. 417. — *Faut-il craindre de dire tous ses péchés au confesseur ?*

R. — *Non, il ne faut pas craindre de dire tous ses péchés au confesseur, parce qu'il tient*

la place de Jésus-Christ et qu'il est obligé au secret le plus absolu.

Deux motifs pourraient empêcher le pénitent d'oser avouer tous ses péchés au confesseur : 1° la crainte d'avoir à subir les reproches du confesseur, d'avoir à rougir en sa présence de fautes qu'il ne soupçonne peut être pas et d'être gêné dans les rapports que l'on aura plus tard avec lui en dehors de la confession ; 2° la crainte de voir les péchés accusés divulgués par le confesseur et de perdre ainsi sa réputation.

Ces deux motifs n'existent que dans l'imagination de pénitents mal informés, car

1° Le confesseur, tenant au tribunal de la Pénitence la place de Jésus-Christ, accueillera toujours avec la plus grande bonté le pénitent qui s'accuse. Il s'inspirera de l'exemple de Notre-Seigneur dans sa conduite à l'égard des pécheurs. Si le pénitent est bien disposé, c'est-à-dire s'il a une vraie contrition de ses fautes, le confesseur sera heureux de constater ces bonnes dispositions, de rendre la vie de la grâce à celui qui l'avait perdue et de l'encourager pour l'avenir. Dans ce cas, il s'inspirera de la parabole de l'enfant prodigue, où le père outragé reçoit, les bras ouverts et sans aucun reproche, son enfant repentant, ou encore de l'accueil fait par Notre-Seigneur à Marie-Madeleine venant pleurer ses péchés à ses pieds.

Si le confesseur juge le pénitent insuffisamment disposé, il l'aidera à se préparer à recevoir l'absolution. Même s'il doit par devoir adresser au pénitent certains avertissements, il ne le fera jamais avec impatience ou rudesse, mais avec une bonté qui fera comprendre à celui ci que ces avertissements lui sont donnés pour son bien. Il se rappellera alors que Notre-Seigneur a accueilli avec la plus grande douceur son apôtre infidèle, Judas, au moment même où celui-ci venait le trahir par un baiser.

Sans doute, l'accusation d'une faute est toujours pénible et ne va pas sans une certaine confusion. Notre-Seigneur le savait en instituant le sacrement de Pénitence; mais puisqu'il a, malgré cela, voulu nous imposer l'accusation de nos péchés, c'est qu'il entendait bien que la confession ne doit pas paralyser notre langue et retenir notre aveu. Le confesseur connaît la faiblesse de la nature humaine ; il ne manifestera donc aucun étonnement. Il sait que la démarche du pénitent lui coûte ; loin de s'indigner contre le coupable, il sera au contraire édifié par le courage que celui-ci apporte dans son accusation et ne pourra que lui accorder sa sympathie et son estime en le voyant ainsi réparer la faute commise.

2° Le confesseur est tenu de garder le secret le plus absolu sur les péchés dont il a reçu l'aveu, même sur les plus insignifiants. C'est pour lui un devoir d'une exceptionnelle gravité, puisque l'Eglise le menace des peines les plus sévères, s'il venait à y manquer. De fait on n'entend jamais dire qu'un prêtre ait divulgué les péchés qui lui ont été confiés en confession. Le pénitent peut donc avoir la certitude la plus absolue que ses fautes ne seront jamais révélées à qui que ce soit par le confesseur.

De plus, une fois sorti du confessionnal, le prêtre n'a pas davantage le droit ni de faire la moindre allusion aux péchés accusés au pénitent lui-même, ni de se servir de l'accusation qu'il a reçue pour modifier sa conduite soit envers le pénitent, soit envers d'autres. Il doit agir comme s'il ne savait rien.

Ainsi le pénitent n'a aucune raison de craindre que son aveu lui cause un préjudice quelconque. C'est le démon qui suggère au pénitent des motifs de crainte pour réussir à lui faire faire une mauvaise confession. Il faut repousser ces suggestions ; c'est le seul moyen d'avoir la conscience en paix après la confession.

Q. 418. — *Quelle faute commet celui qui cache volontairement un péché mortel en confession ?*

R. — *Celui qui cache volontairement un péché mortel en confession commet un sacrilège, et, au lieu de recevoir son pardon, il ajoute un nouveau péché à ceux dont il était déjà coupable.*

Nous avons dit, en parlant de la contrition universelle (cf. n° 400), qu'un péché mortel ne peut être remis qu'à la condition que tous les autres péchés mortels dont la conscience est chargée soient remis en même temps. Cette règle, qui s'applique à la rémission des péchés mortels par la contrition parfaite, s'applique également, et pour les mêmes raisons, à leur rémission par l'absolution. Donc celui qui cacherait volontairement un péché mortel en confession ne recevrait le pardon d'aucun de ses péchés.

De plus, en trompant le confesseur, en simulant une contrition universelle qu'il n'aurait pas (la contrition suppose la volonté sérieuse d'accuser tous les péchés mortels en confession, cf. n° 405) et en se faisant donner une absolution à laquelle il n'aurait pas droit et qui ne produirait aucun résultat, il profanerait le sacrement de Pénitence et commettrait un nouveau péché mortel, le péché de sacrilège.

Le mauvais usage d'un sacrement destiné à rendre la vie de la grâce et contribuant, par la mauvaise volonté de celui qui le reçoit, à aggraver son mal est donc un péché très grave Si nous y réfléchissons bien, nous aurons toujours le courage d'accuser tous les péchés mortels dont nous avons conscience. Si nous n'avions pas ce courage, il faudrait prier le bon Dieu de nous le donner et nous abstenir de nous approcher du tribunal de la Pénitence aussi longtemps que nous ne serions pas décidés à tout dire, ou bien avertir le confesseur que nous sommes retenus par la honte, afin qu'il nous aide à faire une accusation complète.